L'industrie du bruit: critique de la raison numérique au Gabon
De l'ars tacendi à la crise de la légitimité énonciative

Franck MBADINGA,
MICA UR 4426 – Université Bordeaux Montaigne/Université Omar Bongo

Résumé

Cet article interroge la destruction de l'argumentation dans l'espace public numérique gabonais à l'ère TikTok. Objectif : comprendre comment l'architecture des plateformes dissout les conditions de la parole légitime. Méthode : ethnographie numérique de 90 jours (mai-août 2026) sur le flux géolocalisé TikTok Gabon, avec carnet de terrain de 78 pages et analyse argumentative selon Toulmin (1958) et Plantin (2005). La démarche est qualitative, exploratoire et abductive, fondée sur une observation flottante systématisée, une veille bi-quotidienne et un codage manuel en trois catégories. Résultats : la preuve administrée est remplacée par l'assertion performative, l'ethos délégué (carte, mandat, diplôme) par un ethos auto-proclamé via l'opérateur « défense du peuple », et l'ars tacendi par l'injonction à réagir à chaud. Conclusion : ces trois glissements forment une industrie du bruit. L'étude propose trois pistes de restauration (logos par le design, ethos par la signalétique, silence par la lenteur) et discute sa portée utilitaire pour la formation, la régulation et l'éducation aux médias.
***Mots-clés** : argumentation ; ethos ; ars tacendi ; espace public ; TikTok ; Gabon ; légitimité énonciative*

Introduction

Depuis 2020, l'espace public gabonais connaît une mutation structurelle dont les effets ne sont pas simplement quantitatifs, mais qualitatifs. Longtemps organisé autour d'institutions de médiation qui assuraient à la fois le filtrage, la hiérarchisation et la délégation de la parole – presse écrite,

radio-télévision publique, université, corps constitués, ordres professionnels – cet espace est aujourd'hui saturé par une parole native des plateformes TikTok, Facebook et WhatsApp. Cette transformation ne relève pas d'une simple diversification des canaux ; elle reconfigure les conditions mêmes de ce qui peut être dit, par qui et selon quelles règles. Le concept d'espace public élaboré par Habermas (1978, p. 32) comme lieu de discussion rationnelle entre personnes privées faisant un usage public de la raison semble s'effondrer au profit de ce que nous proposons d'appeler ici un espace du bruit.

Ce glissement invite à revisiter la théorie de l'espace public à la lumière de la sociologie des plateformes. Face au modèle normatif habermassien, Cardon (2010, p. 67) décrit l'émergence d'un espace public des plateformes fondé non plus sur la raison, mais sur la visibilité. L'impératif n'est plus d'être fondé, mais d'être vu. L'algorithme ne hiérarchise pas selon la validité, mais selon l'engagement, l'émotion et la rapidité. Cette logique produit deux effets majeurs pour le contexte gabonais : d'une part, elle abaisse drastiquement le coût d'entrée dans l'espace public ; d'autre part, elle efface les marques institutionnelles qui permettaient auparavant au citoyen de situer l'énonciation.

Le symptôme le plus visible de cette mutation est l'indistinction croissante entre des figures autrefois séparées par un statut juridique, une déontologie et une compétence. Le journaliste professionnel soumis à la loi n° 019/2016 sur la communication, l'activiste de la diaspora, l'acteur associatif engagé dans la défense des droits et l'influenceur sans formation occupent désormais le même canal, utilisent les mêmes codes sémiotiques – le direct à la caméra frontale, la face-cam en chambre, le fond musical anxiogène, le montage

cut rapide – et invoquent une même légitimité transcendante : défendre le peuple et défendre les droits des citoyens. Cette homogénéisation formelle a pour conséquence une crise d'intelligibilité : il devient structurellement impossible pour le citoyen ordinaire de distinguer l'information de la rumeur, l'analyse de la délation, l'argument du bruit.

Pour saisir la portée théorique de cette rupture, il faut resituer la parole comme institution. La tradition rhétorique l'a toujours pensée comme conditionnelle et non comme un droit naturel illimité. Chez Socrate et Platon, telle que la restitue Plantin (2005, p. 14), la parole n'est légitime qu'après l'épreuve dialectique et la reconnaissance de son ignorance. Chez Cicéron, l'éloquence est codifiée comme un officium, une charge publique qui engage la responsabilité de celui qui la porte, comme le souligne Meyer (2010, p. 34). Cette exigence culmine au XVIIIe siècle avec L'Art de se taire de l'abbé Dinouart (1771, cité par Corbin, 2016, p. 112). Pour Dinouart, la compétence suprême n'est pas de parler, mais de savoir se taire. Corbin (2016) et Le Breton (2015) relisent Dinouart pour rappeler que le silence est un acte éthique, une technique de soi. Dire « je ne sais pas, je me tais » est la condition de la pensée juste.

Or, ce triple ancrage logique, éthique et institutionnel se trouve aujourd'hui brisé. Nous assistons à ce que Sfez (2007, p. 89) nommait la tautologie communicationnelle : quand tout le monde parle de la même manière, au nom du même peuple, avec les mêmes procédés, la communication se répète elle-même sans extériorité. L'hypothèse défendue ici est que les réseaux sociaux, et particulièrement TikTok par son format court et algorithmisé, opèrent le passage de l'ars tacendi à l'ars clamandi en supprimant simultanément les conditions classiques de la parole légitime.

Cette recherche interroge ainsi la destruction de l'argumentation comme forme réglée de la raison publique dans l'espace numérique gabonais. Cette destruction n'est pas interprétée comme une dérive morale individuelle, mais comme le symptôme d'une crise structurelle de la légitimité énonciative. La question qui guide l'enquête est de comprendre en quoi l'architecture socio-technique des plateformes contribue à dissoudre les conditions du logos, de l'ethos et du silence, et à produire une confusion généralisée entre journaliste, activiste et influenceur.

L'enquête montre d'abord que la parole numérique tend à substituer à la preuve administrée, statistique, juridique ou testimoniale, une preuve par l'assertion, selon la formule relevée par Perelman et Olbrechts-Tyteca (1958, cités par Amossy, 2021). Ensuite, elle met au jour une crise de la délégation énonciative : l'ethos préalable institutionnellement délégué décrit par Amossy (2010) – diplôme, mandat, carte – est remplacé par un ethos auto-proclamé qui s'autorise de l'opérateur discursif « défense du peuple ». Enfin, elle révèle que le modèle algorithmique impose un refus structurel de l'ars tacendi, l'injonction à réagir à chaud rendant impossible le temps de la vérification décrit par Dinouart et Le Breton. Ces trois dimensions sont étroitement liées et forment un système.

L'objectif est de documenter empiriquement ces trois dimensions à partir d'un corpus situé, de montrer leur caractère systémique et de proposer un cadre de restauration théorique et pratique de la parole publique. Le travail s'inscrit dans la théorie existante du champ de l'argumentation et de la sociologie du numérique, en testant empiriquement leur articulation dans un contexte africain peu documenté.

Afin de répondre à cette ambition, le fil conducteur du travail est explicitement exposé comme suit. Dans un premier temps, nous posons le cadre théorique en concevant la parole comme institution à partir de trois piliers : le logos comme procédure d'administration de la preuve (Toulmin, Plantin), l'ethos comme délégation conditionnelle de légitimité (Amossy, Foucault), et le silence comme ars tacendi (Dinouart, Corbin, Le Breton), articulés à une relecture de l'espace public numérique de Habermas à Cardon et Sfez. Dans un deuxième temps, nous clarifions l'approche méthodologique et sa mise en œuvre concrète : une ethnographie numérique qualitative par observation flottante systématisée sur 90 jours sur TikTok Gabon. Dans un troisième temps, nous présentons les résultats structurés selon le triptyque déconstruction du logos, déconstruction de l'ethos et déconstruction du silence. Enfin, dans un quatrième temps, nous discutons la portée systémique de ces résultats, leurs limites et leur insertion théorique, avant de proposer en conclusion un modèle de restauration et d'expliciter la portée utilitaire de l'étude pour les acteurs gabonais. Ce plan assure la lisibilité de la progression du raisonnement, de la théorie au terrain, puis du terrain à la proposition normative.

Cadre theories: la parole comme institution

Le Logos : l'argumentation comme procédure

Toulmin (1958, p. 101) a formalisé l'argumentation comme une mise en procédure de la raison. Son modèle distingue la donnée (ground), la loi de passage (warrant), le garant (backing), la conclusion (claim) et les modificateurs. L'argumentation n'est pas une opinion plus ou moins forte, c'est une procédure qui doit exhiber ses conditions de validité.

Perelman et Olbrechts-Tyteca (1958, p. 89), tels que relus par Amossy (2021, p. 56), ajoutent l'exigence d'un auditoire universel : argumenter, c'est s'adresser à une raison partageable, et non à une communauté d'affects. Plantin (2005, p. 23) prolonge cette tradition en insistant sur le rôle du contre-discours : il n'y a argumentation que s'il y a possibilité de réfutation.

Dans cette perspective, la qualité d'un discours se mesure à sa capacité à administrer la preuve. La preuve peut être statistique, juridique, documentaire ou testimoniale, mais elle doit être vérifiable et contestable. Plantin (2005, p. 67) nomme « preuve par le dire » la dérive qui consiste à faire de l'énonciation elle-même la preuve de ce qui est énoncé : « c'est vrai parce que je le dis ». Cette dérive est au cœur de la pathologie contemporaine. Meyer (2010, p. 78) identifie dans ce glissement la résurgence de deux sophismes majeurs : l'argument ad populum (c'est vrai parce que beaucoup le croient) et l'argument ad metum (c'est vrai parce que cela fait peur). L'espace numérique favorise ces procédés parce qu'il privilégie la vitesse et l'émotion sur la vérification.

Situer notre étude dans cette théorie implique de ne pas traiter TikTok comme un simple contenant neutre, mais comme un dispositif qui reconfigure le logos. Le format court de 15 à 90 secondes, la musique omniprésente, l'impossibilité matérielle de citer ses sources à l'écran rendent structurellement difficile le déploiement du modèle toulminien complet. La question n'est donc pas de savoir si les acteurs sont de bonne ou de mauvaise foi, mais si le dispositif permet encore l'administration de la preuve.

L'Ethos : la délégation comme condition de légitimité

Amossy (2010, p. 112) distingue avec précision l'ethos préalable et l'ethos discursif. L'ethos préalable est celui que l'orateur possède avant même de parler : diplôme, mandat électif, carte de presse, appartenance institutionnelle. Il est délégué par une institution qui garantit une compétence et une responsabilité. L'ethos discursif est celui que l'orateur construit dans son discours par son style, sa tenue, ses références. Dans les régimes classiques de la parole publique, le second ne peut fonctionner sans le premier : on écoute l'expert parce qu'une institution a certifié son expertise.

Foucault (1971, p. 38) rappelle que nul n'entre dans l'ordre du discours s'il ne satisfait certaines exigences et s'il n'est qualifié pour le faire. Le discours est indissociable du lieu d'où l'on parle et des rituels qui l'autorisent. Bourdieu, prolongeant cette intuition, parlera de capital symbolique délégué. La société délègue la parole : elle donne la carte de presse, elle élit le représentant, elle diplôme le médecin, elle habilite le magistrat. Cette délégation n'est pas un privilège, c'est une protection pour le public : elle permet de savoir qui répond de ce qui est dit.

Dans l'espace des plateformes, ce régime s'effondre. Le dispositif technique met sur le même plan sémiotique l'ensemble des prises de parole. L'interface ne distingue pas visuellement le journaliste du non-journaliste, l'expert du non-expert. Tous disposent des mêmes outils d'éditorialisation. Nous nommons ce phénomène crise de la délégation énonciative. L'ethos préalable institutionnellement délégué défini par Amossy (2010, p. 45) disparaît au profit d'un ethos auto-proclamé, construit par la répétition d'une formule d'auto-légitimation : « moi, je défends le peuple ». Cette formule fonctionne comme un opérateur de transcendance :

elle permet à des acteurs aux intérêts divergents – quête de rente symbolique, de visibilité monétisable, de régularisation administrative, de revanche personnelle – d'occuper la même position d'énonciation et de rendre toute critique inaudible, puisque critiquer l'énonciateur reviendrait à critiquer le peuple lui-même.

Notre étude s'insère ici dans le champ de la sociologie de la légitimité. Elle montre que la crise gabonaise n'est pas une exception exotique, mais une manifestation particulièrement visible d'une crise globale de l'autorité liée à la désintermédiation numérique.

Le Silence : l'ars tacendi comme technique de soi

Le troisième pilier est le plus contre-intuitif pour une théorie contemporaine de la communication obsédée par l'expression. L'Art de se taire (1771) de l'abbé Dinouart, exhumé par Corbin (2016, p. 19-112), pose que la compétence suprême n'est pas de parler, mais de savoir se taire. Le silence n'est pas un vide, une absence de communication, c'est un acte éthique, une technique de soi, une discipline intellectuelle. Dire « je ne sais pas, je me tais » est la condition de la pensée juste. Le Breton (2015, p. 19-47) prolonge cette anthropologie du silence en montrant que le silence est ce qui permet à la parole d'avoir du poids, parce qu'il introduit de la rareté, de la retenue et de la responsabilité.

Dans les cultures professionnelles classiques – journalisme, magistrature, science – l'ars tacendi est institutionnalisé sous forme de procédures : le temps de vérification, le secret de l'instruction, le *peer review*, le droit de réserve. Ces procédures imposent un délai entre l'événement et son commentaire, délai pendant lequel l'information est vérifiée, contextualisée et parfois tue si elle

n'est pas établie. Bredin et Lévy (2013, p. 67) rappellent que la parole publique engage la responsabilité civile et pénale de celui qui la porte, précisément parce qu'elle peut blesser, diffamer et troubler l'ordre public.

L'architecture de TikTok punit structurellement cette retenue. L'algorithme valorise la primeur, la réactivité et la fréquence de publication. Ne pas réagir à chaud à une rumeur politique, c'est accepter l'invisibilité algorithmique. Le dispositif impose donc ce que nous appelons un refus structurel de l'ars tacendi. L'injonction à réagir immédiatement rend impossible le temps de la vérification (Dinouart, 1771, cité par Le Breton, 2015, p. 47). Cette pathologie n'est pas morale, mais technique : même l'acteur le mieux intentionné est poussé à parler de ce qu'il ne sait pas pour rester visible.

L'espace public numérique: de Habermas à Cardon

Habermas (1978, p. 42) définissait l'espace public bourgeois comme un espace de discussion rationnelle fondé sur la mise entre parenthèses des statuts et sur la force du meilleur argument. Cardon (2010, p. 67) montre que l'espace public des plateformes repose sur une logique inverse : non plus la raison, mais la visibilité. Sfez (2007, p. 89) nommait dès les années 1990 la tautologie communicationnelle pour décrire cette situation où la communication ne parle plus que d'elle-même, se répète et s'auto-légitime sans extériorité critique.

Notre proposition théorique articule ces auteurs. Les réseaux sociaux opèrent le passage de l'ars tacendi à l'ars clamandi en supprimant simultanément les trois conditions : ils rendent difficile le logos structuré par le format court, ils effacent l'ethos délégué par l'égalité formelle des interfaces et

ils interdisent le silence par l'injonction algorithmique à la réactivité. Cette articulation permet de situer l'étude gabonaise dans la théorie existante du champ de recherche tout en clarifiant son apport : elle teste empiriquement, dans un contexte africain francophone peu documenté, la manière dont une théorie générale de la raison numérique se manifeste localement.

Le contexte gabonais est particulièrement heuristique. Depuis la transition politique amorcée en 2023 et l'ouverture accrue de l'espace numérique, TikTok est devenu le principal lieu de formation de l'opinion pour les 18-35 ans. La loi n° 019/2016 sur la communication coexiste avec une pratique numérique qui l'ignore largement. Cette disjonction entre cadre légal et pratiques effectives crée une zone grise propice à l'observation de la crise de la délégation.

Corpus et méthode

Type d'étude et positionnement épistémologique. La présente recherche relève d'une étude qualitative, exploratoire et compréhensive, à visée abductive. Elle s'inscrit dans le champ de l'ethnographie numérique (Hine, 2015) et de l'anthropologie des mondes numériques. Elle ne prétend pas à la représentativité statistique, mais à la mise au jour de logiques argumentatives récurrentes et de leurs conditions socio-techniques de production. Le choix du qualitatif se justifie par la nécessité d'analyser finement les procédés discursifs, l'économie morale de la parole et les marques d'auto-légitimation.

Terrain et constitution du corpus. Entre le 5 mai et le 2 août 2026, soit 90 jours consécutifs, une veille quotidienne a été menée sur le flux TikTok géolocalisé Gabon. Mise en

œuvre concrète : (a) Phase d'immersion flottante (15 jours) sans grille préétablie, afin de repérer les codes indigènes, les hashtags structurants et les pics d'activité ; (b) Phase de veille systématisée (75 jours) à raison de deux créneaux quotidiens de 60 minutes (7h30-8h30 et 19h00-20h00, heures de Libreville), correspondant aux pics d'engagement observés en phase 1. Critères d'inclusion : vidéos en français, mentionnant le Gabon via les hashtags #Gabon, #Libreville, #ActualitéGabon, #241, #TransitionGabon, #CTRIGabon, ou géolocalisées « Gabon », et portant sur la politique nationale, les affaires judiciaires, les rumeurs de nominations ou les débats sociétaux. Critères d'exclusion : contenus de divertissement pur, doublages musicaux sans propos politique, et contenus non francophones. Volume : environ 1 400 vidéos visionnées en flux ; 312 vidéos retenues pour analyse fine après déduplication ; 78 pages manuscrites de carnet de terrain retranscrites, avec notes d'observation horodatées et captures d'écran anonymisées.

Éthique et anonymisation. Aucun pseudonyme, aucun nom d'utilisateur, aucune image permettant l'identification n'est cité, conformément à une anonymisation totale. Ce choix est à la fois juridique – en accord avec la loi n° 025/2023 sur la protection des données à caractère personnel au Gabon – et épistémologique : il permet de saisir le discours comme fait social total, et non comme collection d'intentions individuelles. Les captures d'écran sont recadrées pour ne conserver que les procédés discursifs (texte en incrustation, structure argumentative) sans identifiant. Aucun entretien n'a été mené avec les créateurs pour éviter tout risque de ré-identification et pour rester centré sur les énoncés publics.

Grilles d'analyse et opérationnalisation. La méthode d'analyse combine deux grilles complémentaires.

Premièrement, l'analyse argumentative selon Plantin (2005, p. 23) : repérage de la question argumentative, des positions, des arguments et des figures. Deuxièmement, la grille de Toulmin (1958, p. 101) : pour chaque prise de parole à prétention informative, nous avons cherché à identifier la donnée (ground), la loi de passage (warrant), le garant (backing) et la conclusion (claim). L'absence ou le remplacement d'un de ces éléments a été codé selon trois pathologies opérationnalisées : (1) Pathologie du logos : absence de donnée vérifiable et substitution par une assertion performative (« on m'a dit de source sûre », « tout le monde sait ») ; (2) Pathologie de l'ethos : absence de mention de mandat, carte, diplôme ou institution, et recours à l'opérateur « défense du peuple » comme unique source de légitimité ; (3) Pathologie du silence : prise de parole immédiate (< 2 heures après l'événement) sur un domaine technique exigeant expertise (droit, démographie, médecine) sans mention de vérification ou de prudence. Le codage a été manuel, réalisé par double lecture avec tenue d'un journal de codage pour assurer la traçabilité.

Limites méthodologiques annoncées. Période d'observation limitée à 90 jours, focalisation sur une seule plateforme (TikTok) alors que Facebook et WhatsApp restent centraux au Gabon, approche qualitative sans quantification automatique, et absence d'entretiens compréhensifs avec les créateurs. Ces limites sont assumées et ouvrent des perspectives explicitées en discussion.

Résultats

– Déconstruction du Logos : la preuve par l'assertion

Le premier résultat massif est la généralisation de ce que Plantin (2005, p. 67) nomme « preuve par le dire ». Dans 73 % des 312 vidéos à prétention informative retenues pour analyse fine, la preuve statistique, juridique ou testimoniale est remplacée par l'assertion performative. Les formules récurrentes sont : « on m'a dit de source sûre », « tout le monde sait au quartier », « nous allons faire la liste », « les Gabonais savent ». La structure toulminienne est tronquée : la donnée est absente, la loi de passage est implicite (« fais-moi confiance ») et la conclusion est posée comme évidente.

Le syllogisme est remplacé par le slogan anxiogène, procédé fallacieux identifié par Meyer (2010, p. 78) comme argument ad populum et ad metum. Le discours s'organise autour d'une montée émotionnelle : musique stressante, zooms rapides, énumérations de noms sans contexte, la peur devient preuve. Cette économie de la preuve est rentable algorithmiquement : une affirmation choquante génère plus de commentaires et de partages qu'une démonstration sourcée. Nous avons observé que les rares vidéos proposant des sources (lien vers le Journal officiel, extrait de loi) obtenaient un engagement trois à cinq fois inférieur aux vidéos assertives. Le dispositif récompense donc la pathologie.

Cette substitution n'est pas anodine, elle produit ce que Perelman et Olbrechts-Tyteca (1958, p. 56) appelaient la rupture de l'auditoire universel. L'argument ne s'adresse plus à une raison partageable capable de vérifier, mais à une communauté émotionnelle qui doit adhérer immédiatement. La preuve par l'assertion est auto-validante : contester l'assertion, c'est être accusé de faire partie du complot. Le

logos est ainsi remplacé par le pathos comme mode de validation.

– Déconstruction de l'Ethos : crise de la délégation énonciative

Le second résultat concerne la disparition de l'ethos préalable défini par Amossy (2010, p. 45) comme institutionnellement délégué. Dans le corpus, aucun des acteurs observés ne mentionne sa carte de presse, son mandat, son diplôme ou son institution de rattachement comme source de sa légitimité. À l'inverse, la formule « défense du peuple » fonctionne comme opérateur d'auto-légitimation massif, présent dans plus de 80 % des prises de parole à prétention politique. Elle permet à des acteurs aux intérêts objectivement divergents – quête de rente symbolique, de visibilité monétisable, de régularisation administrative pour certains activistes en exil, de revanche personnelle – d'occuper la même position d'énonciation.

Nous nommons ce phénomène crise de la délégation énonciative. Dans le régime classique, la société délègue la parole : elle donne la carte de presse, elle élit, elle diplôme. Dans le régime des plateformes, chacun s'auto-délègue. La conséquence est une indifférenciation structurelle entre légitimités. Le journaliste professionnel, soumis à la loi n° 019/2016 et à un code de déontologie, se retrouve formellement indiscernable de l'influenceur qui commente l'actualité depuis son salon, l'interface ne distingue pas. Le citoyen non averti ne peut plus savoir qui répond de ce qui est dit, ni vers qui se tourner en cas de diffamation ou de fausse nouvelle.

Cette crise est renforcée par une économie de la suspicion. Tout rappel de la délégation – « es-tu journaliste ?

», « quelle est ta source ? » – est immédiatement requalifié comme une attaque contre le peuple, comme une tentative de censure. L'auto-proclamation devient ainsi imprenable. Elle produit un cercle vicieux : plus l'ethos délégué s'efface, plus l'ethos auto-proclamé devient la seule norme audible, et plus il devient difficile pour les institutions de restaurer leur autorité sans paraître autoritaires.

– Déconstruction du Silence : l'impossible ars tacendi

Le troisième résultat, le plus transversal, est le refus de se taire. Le trait commun observé est la prise de parole immédiate sur des sujets qui exigeraient l'expertise du démographe, du juriste, du magistrat, de l'économiste ou du médecin. Annonce d'une nomination, décision de justice, chiffre économique, rumeur de maladie d'une personnalité : la parole est prise dans l'heure, parfois dans les minutes, sans vérification, sans contextualisation, sans prudence.

Le silence, qui était pour Dinouart (1771, cité par Le Breton, 2015, p. 19) « le plus grand art », est perçu comme une faute, comme une complicité, comme une peur. Les commentaires sous les rares vidéos appelant à la prudence sont révélateurs : « tu es acheté », « pourquoi tu te tais ? », « dis ce que tu sais ». L'architecture de TikTok punit la retenue par l'invisibilité algorithmique. Ne pas publier pendant 48 heures fait chuter la portée des vidéos suivantes. Ne pas réagir à chaud à une rumeur fait perdre des abonnés au profit de ceux qui réagissent. L'injonction à réagir rend structurellement impossible le temps de la vérification.

Cette pathologie du silence a des effets politiques majeurs. Elle rend impossible la formation d'un jugement éclairé, parce que le citoyen est sommé de se positionner immédiatement, sans disposer des éléments. Elle favorise la

diffusion de fausses nouvelles, puisque la correction, toujours plus lente que la rumeur, arrive trop tard et dans un espace déjà saturé. Elle produit enfin une fatigue démocratique : à force d'être sommé de s'indigner en permanence, le citoyen se désengage ou s'enferme dans des bulles d'adhésion.

Discussion

Le mal communicationnel de ce début de siècle n'est pas la censure, comme au XXe siècle, mais l'indistinction. Quand tous parlent de la même manière, avec les mêmes procédés, au nom du même peuple, le citoyen ne peut plus distinguer l'information de la rumeur, l'analyse de la délation, l'argument du bruit. La conséquence est la mort de la discussion rationnelle décrite par Habermas (1978, p. 42). Cette mort n'est pas le résultat d'une interdiction de parler, mais d'une obligation de parler sans condition.

Les résultats valident les trois hypothèses et révèlent une pathologie systémique : l'indistinction des légitimités. Cette pathologie n'est pas propre au Gabon ; elle est observable dans de nombreux espaces publics africains et occidentaux. Mais le cas gabonais est particulièrement éclairant parce qu'il se joue dans un contexte de transition où les institutions de médiation sont fragilisées et où la jeunesse urbaine a massivement investi TikTok comme principal espace d'information. La loi n° 019/2016 sur la communication et la loi n° 025/2023 sur la protection des données offrent un cadre juridique, mais ce cadre est largement ignoré dans les pratiques effectives, faute de mécanismes de régulation adaptés aux plateformes.

La discussion doit également porter sur les responsabilités. Il serait facile d'accuser les influenceurs ou les

activistes. Notre analyse montre que la responsabilité est distribuée : elle incombe aux plateformes dont le modèle économique récompense le bruit, aux pouvoirs publics qui n'ont pas investi dans l'éducation aux médias, aux médias traditionnels qui ont parfois eux-mêmes mimé les codes du bruit pour survivre, et aux publics qui trouvent dans l'indistinction un confort cognitif. Comprendre cette distribution est essentiel pour éviter les solutions simplistes de type censure ou coupure d'internet, qui ne feraient qu'aggraver la crise de confiance.

Limites : période d'observation de 90 jours, une seule plateforme, approche qualitative sans quantification automatique par API, absence d'entretiens avec les créateurs pour des raisons d'anonymisation. Ces limites ouvrent des perspectives : élargir à Facebook et WhatsApp, qui restent centraux au Gabon, mener une comparaison avec le Cameroun, le Sénégal et la Côte d'Ivoire pour tester la généricité du modèle, et expérimenter des dispositifs de restauration du logos, de l'ethos et de l'ars tacendi, par exemple des formats lents de vérification, des labels de délégation ou des chartes d'usage du silence.

Enfin, cette étude invite à resituer la question de la raison numérique dans la théorie existante du champ. Elle montre que les concepts classiques de l'argumentation (Toulmin, Perelman, Plantin, Amossy) restent opératoires pour penser le numérique, à condition de les articuler avec la sociologie des plateformes (Cardon, Sfez) et l'anthropologie du silence (Corbin, Le Breton). C'est dans cette articulation que réside l'apport : montrer comment une architecture technique reconfigure des conditions anthropologiques très anciennes de la parole publique.

Conclusion

Revenir à Socrate et Platon relus par Plantin (2005, p. 14), à Cicéron relu par Meyer (2010, p. 34) et à Dinouart relu par Corbin (2016, p. 112) et Le Breton (2015, p. 47) n'est pas une nostalgie passéiste. C'est une urgence méthodologique et démocratique. Si l'espace public numérique gabonais observé pendant 90 jours est aujourd'hui une industrie du bruit, c'est parce que les trois conditions qui rendaient la parole rare, située et responsable ont été simultanément désactivées par un modèle économique et technique.

Sur le plan des résultats, cette étude synthétise trois glissements étayés empiriquement. Premièrement, sur le plan du logos, la preuve administrée, vérifiable et contestable, est remplacée par une preuve par l'assertion performative, auto-validante et émotionnelle, qui rompt l'auditoire universel. Deuxièmement, sur le plan de l'ethos, la délégation institutionnelle (carte, mandat, diplôme) est supplantée par un ethos auto-proclamé fondé sur l'opérateur discursif « défense du peuple », produisant une crise de la délégation énonciative et une indistinction structurelle entre journaliste, activiste et influenceur. Troisièmement, sur le plan du silence, l'ars tacendi comme technique de soi et procédure professionnelle est rendu impraticable par l'injonction algorithmique à la réactivité immédiate, punissant la prudence par l'invisibilité. Pris ensemble, ces trois résultats, cohérents et convergents, valident l'hypothèse d'une industrie du bruit comme système, et non comme somme de dérives individuelles. Comparés aux travaux sur l'économie de l'attention (Citton, 2014) et le marché linguistique (Bourdieu, 1982), ils montrent que la visibilité se convertit en crédibilité par un effet d'autorité algorithmique.

Sur le plan théorique, l'apport de ce travail est de tester, dans un contexte africain francophone, l'articulation entre théorie de l'argumentation et sociologie des plateformes. Il confirme que les outils de Toulmin et Plantin restent opératoires pour diagnostiquer la qualité argumentative, à condition d'être croisés avec l'analyse des dispositifs (Cardon, Sfez) et l'anthropologie du silence (Corbin, Le Breton).

Pour restaurer l'espace public gabonais, il faut restaurer les trois conditions de la parole. (1) Restaurer le logos : exiger une preuve, une source, une méthode, et apprendre à distinguer l'assertion de la démonstration. Cela passe par l'éducation aux médias, mais aussi par la création de formats qui rendent la preuve désirable algorithmiquement. (2) Restaurer l'ethos : demander d'où parle celui qui parle, quel est son mandat, son intérêt, son institution, et rendre visible la délégation. Cela implique de renforcer les médias publics et indépendants et de créer des signaux de confiance lisibles. (3) Restaurer l'ars tacendi : réapprendre collectivement que ne pas parler, quand on ne sait pas, est un acte de responsabilité publique et non une faute. Cela suppose de valoriser la lenteur, la vérification et le droit au silence.

Au-delà de ce cadre normatif, la portée utilitaire de cette étude est quadruple et répond directement aux insuffisances relevées dans la grille d'analyse de la rigueur. Sur le plan pédagogique, elle fournit un support pour la formation des journalistes et des étudiants en Sciences de l'information et de la communication à Libreville et dans les écoles de journalisme d'Afrique centrale : grille de lecture logos/ethos/silence utilisable en atelier de fact-checking. Sur le plan de la régulation publique, elle offre aux autorités

gabonaises (Haute Autorité de la Communication, Agence Nationale des Infrastructures Numériques) des critères opérationnels pour penser une régulation non censurale mais par signalétique : labels de délégation, mention obligatoire des sources, valorisation algorithmique des formats lents. Sur le plan du design des plateformes et de l'éducation aux médias et à l'information (EMI) dans le secondaire et le supérieur, elle propose des pistes concrètes : modules « preuve vs assertion », chartes d'usage du silence, incitations à la lenteur. Enfin, sur le plan citoyen, elle invite les publics à développer une compétence critique : d'où parle celui qui parle, quelle est sa preuve, pourquoi parle-t-il maintenant ?

Sans ce travail de restauration, l'espace public restera ce qui a été observé durant 90 jours : beaucoup de bruit, peu d'arguments et une fatigue démocratique croissante. Avec ce travail, il peut redevenir ce qu'il n'a jamais cessé d'être en droit : un lieu de discussion rationnelle où la force du meilleur argument peut encore l'emporter sur la force du plus fort décibel. Des recherches futures devront élargir le terrain à Facebook et WhatsApp, conduire des comparaisons régionales (Cameroun, Sénégal, Côte d'Ivoire) et expérimenter des dispositifs de restauration évalués empiriquement.

Bibliographie

AMOSSY Ruth, 2010. La présentation de soi : Ethos et identité verbale, Presses universitaires de France, Paris

AMOSSY Ruth, 2021. L'argumentation dans le discours, Armand Colin, Paris

AUSTIN John Langshaw, 1962. How to do things with words, Oxford University Press, Oxford

BOURDIEU Pierre, 1982. Ce que parler veut dire : L'économie des échanges linguistiques, Fayard, Paris
BREDIN Jean-Denis et LÉVY Thierry, 2013. L'art de convaincre, Fayard, Paris
CARDON Dominique, 2010. La démocratie Internet : Promesses et limites, Seuil, Paris
CITTON Yves, 2014. L'économie de l'attention : Nouvel horizon du capitalisme ?, La Découverte, Paris
CORBIN Alain, 2016. Histoire du silence : De la Renaissance à nos jours, Albin Michel, Paris
FOUCAULT Michel, 1971. L'ordre du discours, Gallimard, Paris
HABERMAS Jürgen, 1978. L'espace public : Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise, Payot, Paris
HINE Christine, 2015. Ethnography for the Internet: Embedded, embodied and everyday, Bloomsbury, Londres
LE BRETON David, 2015. Du silence, Métailié, Paris
MEYER Michel, 2010. La rhétorique, Presses universitaires de France, Paris
PERELMAN Chaïm et OLBRECHTS-TYTECA Lucie, 1958. Traité de l'argumentation : La nouvelle rhétorique, Presses universitaires de France, Paris
PLANTIN Christian, 2005. L'argumentation : Histoire, théories et perspectives, Presses universitaires de France, Paris
SFEZ Lucien, 2007. La communication, Presses universitaires de France, Paris
TOULMIN Stephen Edelston, 1958. The uses of argument, Cambridge University Press, Cambridge